

1 DEC. 2009

436-

**COPIE**

ORDONNANCE S/REQUETE  
NOMINATION COMMISSAIRE  
AUX APPORTS  
DE LEPANTE

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT  
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES**

EXTRAIT des Minutes du Greffe du Tribunal  
de Commerce de NANTES

Département de LOIRE-ATLANTIQUE

Aux fins de désignation d'un commissaire aux apports

**LA SOUSSIGNEE :**

**Madame Solène DESBUQUOIS**  
demeurant 9, rue Ecorchard (44000) NANTES

**Déposé au Greffe  
le 17 DEC. 2009**

**sous le N° 291211  
RCS N° 09 B 2326**

Agissant en qualité de présidente de la société **SAS DE LEPANTE** société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège 9, rue Ecorchard (44000) NANTES, immatriculée au RCS NANTES sous le numéro 518 312 392.

**A L'HONNEUR DE PORTER A VOTRE CONNAISSANCE CE QUI SUIT :**

-Qu'elle est présidente de la SAS DE LEPANTE société par actions simplifiée au capital de 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euros

-Que la société doit recevoir de Mr et Mme Jean Francois DESBUQUOIS, domiciliés 9 rue Ecorchard à NANTES un apport en nature portant :

. d'une part sur l'usufruit temporaire pour une durée de quinze ans portant sur 990 parts sociales de la société HORIZON société civile au capital de 1000 euros dont le siège est à 9 rue ECORCHARD (44000) NANTES, immatriculée au RCS NANTES sous le numéro 452 247 521

Cet apport est évalué à quatre cent soixante (460) euros sous réserve de la vérification prescrite par la loi

. d'autre part sur l'usufruit temporaire pour une durée de quinze ans sur 990 parts sociales de la SCI JOFFRE, société civile au capital de 1000 euros dont le siège social est 9 rue Ecorchard (44000) NANTES, immatriculée au RCS NANTES sous le numéro 478 040 652

Cet apport est évalué à quarante six mille (46.000) euros sous réserve de la vérification prescrite par la loi

-Que la SAS DE LEPANTE envisage de réaliser une augmentation de capital par voie d'apports en nature en attribuant aux apporteurs en rémunération de leurs apports actions d'un montant nominal de 1 euro chacune, entièrement libérées

En conséquence la soussignée à l'honneur de solliciter qu'il vous plaise de nommer tel Commissaire aux apports qu'il vous plaira, chargé d'apprécier la valeur de l'apport en nature effectué au bénéfice de la société **SAS DE LEPANTE** et d'établir un rapport qui sera déposé au greffe de votre Tribunal au moins huit jours avant la date de l'assemblée appelée à décider l'augmentation, conformément aux dispositions des articles L. 225-147 et R 225-136 du Code de commerce, ,

Présentée à Nantes.  
Le 7 décembre 2009

Solène DESBUQUOIS

Première page,

**ORDONNANCE**

Nous, Yves LEROUX, Vice-Président du Tribunal de Commerce de NANTES,  
substituant le Président empêché,

Assisté de Madame Marielle REBILLON, Principal Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

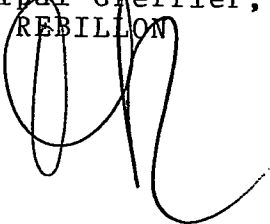
**DESIGNONS :**

Monsieur Georges AYMERIC  
15, route de la Croix Moriau  
BP 25204  
44352 GUERANDE CEDEX

En qualité de commissaire aux apports chargé d'apprécier la valeur des apports en nature réalisés par Monsieur et madame Jean François DESBUQUOIS au bénéfice de la société **SAS DE LEPANTE** société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège 9 rue Ecorchard (44000) NANTES, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 518 312 392 , et d'en établir un rapport écrit, conformément aux dispositions des articles L. 225-147 et R 225-136 du Code de commerce.

Fait à Nantes  
Le 11 décembre 2009

Le Principal Greffier,  
Marielle REBILLON



Le Vice-Président,  
Yves LEROUX

